

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, FOURAISON Dominique (pouvoir à A. MURAT), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à A. MURAT), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à R. GRENIER).

ABSENTS : BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 28 juin 2021

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Intercommunalité – Syndicat Départemental de Télévision – Adhésion de nouveaux membres (2021 – 115)

Pour mémoire, Saint-Donat sur l'Herbasse adhère au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme, qui sollicite la commune pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités.

En effet, selon les dispositions des articles L5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque collectivité membre de se prononcer dans un délai de 3 mois après le Conseil Syndical sur l'adhésion de nouveaux membres, modifiant ainsi les statuts du SDTV26.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter l'adhésion au SDTV26 des collectivités suivantes : Arnayon, Barret de Lioure, Brette, Charens, Eygaliers, La Chaudière, Lachau, Montferrand la Fare, Montguers, Pennes le Sec, Pommerol, Pontaix, Recoubeau Jansac, Romeyer, Valdrôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

MALGRE l'absence de communication des comptes détaillés du SDTV26 comme demandé à plusieurs reprises,

APPROUVE les changements à intervenir dans les statuts du SDTV26, relatif à l'intégration des collectivités listées ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 07 06-02 021_115-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 6 juillet 2021.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 08/07/2021
Affiché le 08/07/2021

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, FOURAISON Dominique (pouvoir à A. MURAT), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à A. MURAT), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à R. GRENIER).

ABSENTS : BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHANAS Gishaine, DONGEY Mélanie, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 28 juin 2021

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Intercommunalité – Syndicat d'Irrigation Drômois – Adhésion de nouveaux membres (2021 – 116)

Pour mémoire, Saint-Donat sur l'Herbasse adhère au Syndicat d'Irrigation Drômois, qui sollicite la commune pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités et acter la nouvelle adresse du siège du SID.

En effet, selon les dispositions des articles L5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque collectivité membre de se prononcer dans un délai de 3 mois après le Conseil Syndical sur l'adhésion de nouveaux membres, modifiant ainsi les statuts du SID26.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter l'adhésion au SID26 des 3 collectivités suivantes : La Repara-Auriples, Saoû, Autichamp, et prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les changements à intervenir dans les statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois, relatif à l'intégration des 3 communes listées ci-dessus,

APPROUVE les changements à intervenir dans les statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois, relatif à la prise en compte de la nouvelle adresse du siège (article 3), soit 23 rue des Tilleuls à MONTELIER.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 07 06-02 021_116-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 6 juillet 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 08/07/2021
Affiché le 08/07/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, FOURAISON Dominique (pouvoir à A. MURAT), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à A. MURAT), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à R. GRENIER).

ABSENTS : BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 28 juin 2021

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs (2021 – 117)

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel, la mise à jour des postes au tableau des effectifs est nécessaire pour :

- Permettre la nomination d'un agent déjà en poste (en CDD) au grade d'adjoint technique (service périscolaire) à compter du 01/09/2021,

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par :

La **création** suivante :

Adjoint technique (service périscolaire) à temps non-complet (25.5/35èmes), à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 1^{er} juillet 2021,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 07 06-02 021_117-D

ADOPTÉ la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, et joint en annexe,
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel,
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 6 juillet 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 08/07/2021
Affiché le 08/07/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, FOURAISON Dominique (pouvoir à A. MURAT), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à A. MURAT), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à R. GRENIER).

ABSENTS : BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHANAS Gishaine, DONGEY Mélanie, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 28 juin 2021

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Urbanisme – mandatement avocat Cours d'Appel
(2021 – 118)

Dans le cadre du contentieux en cours entre les consorts Fombonne & Sylvestre et la commune, ces derniers ont interjeté appel du jugement de première instance en leur défaveur, auprès de la cour d'appel de Grenoble.

Dans cette procédure d'appel, seuls les cabinets d'avocats accrédités auprès de ladite cours peuvent intervenir, ainsi, il convient de mandater la cabinet Lexavoue Grenoble (Me Grimaud), pour représenter la commune.

Il est précisé que l'intervention se fait sur la base des éléments préparés par notre cabinet partenaire habituel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

MANDATE le Cabinet LEXAVOUE GRENOBLE, Maître Alexis Grimaud, avocat à Grenoble, pour représenter la commune devant le Cour d'Appel de Grenoble dans l'instance d'appel formée par les consorts SYLVESTRE contre le jugement rendu le 18 mars 2021 par le Tribunal de Proximité de Romans sur Isère,

AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant de mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 07 06-D2021_118H-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 6 juillet 2021.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 08/07/2021

Affiché le 08/07/2021

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, FOURAISON Dominique (pouvoir à A. MURAT), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à A. MURAT), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à R. GRENIER).

ABSENTS : BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 28 juin 2021

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Foncier/Urbanisme – acquisition foncière P 2075
cheminement piéton Les Villates
(2021 – 119)

Un emplacement réservé n°19 est inscrit au PLU pour l'aménagement d'un cheminement piéton dans le quartier des Villattes, entre la rue Emile Gay et le parking des Villattes, rue du même nom.

Dans ce cadre, la parcelle cadastrée P 2075 a vocation à entrer dans le domaine communal, pour une superficie de 12 m².

Suite aux échanges avec les propriétaires (M. FONTAINE et Mme DURAIN), ceux-ci sont d'accord pour une cession à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle P 2075 dans ces conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 1^{er} juillet 2021,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée P 2075, d'une superficie de 12 m², au prix de 1 €, selon le plan joint en annexe,

PRECISE que l'acte notarié nécessaire à cette acquisition sera pris en charge par la commune

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 6 juillet 2021.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 08/07/2021
Affiché le 08/07/2021

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com